

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 février 2022 en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

Présents : ARGOUD Yvan – BOUVERET Maryse - COZ Loïc - FINAND Françoise
BRUCHON Dominique (procuration de DELUCHI Franck) - SEIGLE Philippe
(procuration de POIPY Lionel) - LAMBERT Corine - DEZARNAUD Sylvie -
CAIZERGUES Claire – ANTUNES Nathalie - PINGET Marie-Claude (procuration de
ROUZIER Frédéric)

Absents (excusés) : DELUCHI Franck - POIPY Lionel - ARMANDO Pierre-Louis
ROUZIER Frédéric

Secrétaire de séance : COZ Loïc

POINT N°1 : DOSSIERS D'URBANISME

1° Déclaration d'intention d'aliéner

♦ Parcelles concernées : section AK N°240 et N°241
338, rue du loup

La commune n'est pas intéressée par ces parcelles et ne demandera pas à la communauté de communes d'exercer son droit de préemption.

2° Déclaration préalable

♦ Isolation extérieure

Parcelles concernées : section AD N°95, N°96, N°285
47, rue de Rochechin

Cette demande a été transmise pour avis, à l'architecte des bâtiments de France.

3° Permis de construire

♦ Construction d'une maison individuelle

Parcelles concernées : section AH N°374 et N°281
Route des écoliers

Cette demande a été transmise pour avis, à l'architecte des bâtiments de France.

4° Divers

♦ Convention de passage

Une convention de passage va être signée avec Enedis pour l'autoriser à traverser en souterrain une propriété communale pour le branchement électrique de la maison sur la parcelle AD N°84 à Revel.

POINT N°2 : PERSONNEL COMMUNAL

1° Service technique

- ◆ Un bilan des travaux du service technique est présenté au conseil municipal, avec une comparaison avec les années précédentes. La principale activité reste l'entretien des espaces verts.
- ◆ Pour réduire les interventions d'arrosage un système automatisé sera mis en place aux abords des bâtiments du bourg de Tourdan.

2° Autorisations exceptionnelles d'absence

- ◆ Une mise à jour des autorisations exceptionnelles d'absence est décidé, suite à des incohérences constatées dans la précédente délibération, notamment en cas de PACS.

3° Service administratif

- ◆ Mélissa Boudra, recrutée par le biais du centre de gestion de l'Isère remplace Fabienne Caboche pendant environ 2 mois au secrétariat.

POINT N°3 : FINANCES

1° Avenant au marché avec l'entreprise de restauration ELIOR

- ◆ Le conseil municipal à l'unanimité, valide un avenant au marché de restauration scolaire, visant à fixer le montant de la redevance versée à la commune par Elior pour l'utilisation des fluides de la cuisine centrale.

POINT N°4 : TRAVAUX AU BOURG DE TOURDAN

1° Bibliothèque

- ◆ Les meubles ont été installés mais une intervention est nécessaire pour divers manquants.
- ◆ Un rendez-vous a été pris avec l'électricien pour finaliser les réseaux téléphone, fibre, etc...

2° Partie ancienne école

- ◆ Les travaux dans l'ancienne école ont été officiellement réceptionnés.

3° Aménagement extérieur

- ◆ L'aménagement extérieur est en cours. L'accès depuis la place est en cours d'achèvement. Un aménagement en bois a été réalisé autour de l'orme. Des jeux vont être installés mais n'ont pas encore été choisis. La terrasse en mélèze devant le gîte 1 est bien avancée. Le sol a été préparé pour la pose de la calade devant le portail.

L'enduit du cadre de portail va être refait. Un rendez-vous est pris avec l'architecte pour étudier le remplacement du portail côté gîtes.

4° Aménagement intérieur des gîtes

- ◆ Les travaux se poursuivent avec actuellement le plaquiste, les peintures et demain le carrelage.

5° Avenant au marché de serrurerie

- ♦ Le conseil municipal valide à l'unanimité un avenant au marché de serrurerie, avec une moins-value de 480,00 € TTC.

6° Menuiseries extérieures de la tour de l'église et de la sacristie

- ♦ Le conseil municipal valide un devis de 8.515 € TTC de l'entreprise CANET pour le changement des menuiseries extérieures de la tour de l'église et de la sacristie.

POINT N°5 : PATRIMOINE

1° Eglise de Tourdan

- ♦ Le plafond de la nef se dégrade. On constate plus de fissures et des auréoles.

POINT N°6 : ECOLES

1° : Plan écoles du Département

- ♦ Une demande de subvention sera déposée au titre du plan écoles du département, avec un ensemble de travaux de rénovation au groupe scolaire restant à déterminer.

2° : Centre social de l'île du battoir

- ♦ Le CIB accueillera des enfants au groupe scolaire pendant les prochaines vacances de février.

POINT N°7 : CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

1° : Label villages fleuris

- ♦ Des renseignements seront pris concernant les conditions à remplir pour l'obtention de ce label.

2° : Projet nichoirs

- ♦ Le conseil municipal des jeunes se réunit le 5 mars pour finaliser la confection de nichoirs et pour les installer en divers sites de la commune.

3° : Chantier jeunes

- ♦ Les jeunes du chantier « concordia » seront présents du 9 juillet au 22 juillet pour le chantier prévu par les communes de Pisieu et Revel-Tourdan.

4° Jeux du site du croton

- ♦ Une rénovation des jeux au site du croton est nécessaire : à étudier.

5° Projet de plantations près du cabinet paramédical

- ♦ L'étude de ce projet est confiée à l'agence d'architecture paysagiste Andrade-Silva pour un montant de 1.140 € TTC. Les travaux seront réalisés par le service technique avec l'aide d'un stagiaire en CAP espaces verts la première quinzaine d'avril.

POINT N°8 : MARCHÉ HEBDOMADAIRE

- ◆ De nouveaux marchands ont pris contact et sont susceptibles de rejoindre le marché hebdomadaire.

POINT N°9 : INTERCOMMUNALITE

1° Projet de territoire

- ◆ Deux séminaires ouverts aux conseillers communautaires sont prévus les 12 et 26 février.

Le souhait de la communauté de communes est une validation du projet de territoire avant l'été.

2° Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

- ◆ Deux personnes sont en cours de recrutement pour l'étude du PLUi, un architecte et un junior diplômé pour l'épauler.
- ◆ La mise en conformité des documents d'urbanisme avec le SCOT est en cours sur plusieurs communes.
- ◆ Il est déjà acté qu'en 2030, date prévue par la loi, tous les terrains classés agricoles resteront agricoles.

POINT N°10 : CULTURE

- ◆ Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions, accorde une subvention de 800 € à la compagnie Ephémère dans le cadre de son projet « lariléos, célébrer la nature ».
- ◆ Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 2.000 € à l'association Les Baladins pour le 30^{ème} anniversaire des concerts de printemps.

POINT N°11 : DIVERS

1° Wifi publique

- ◆ Des renseignements seront pris pour une éventuelle installation de wifi publique.

2° Achat de matériel informatique

- ◆ Il est envisagé d'acheter du matériel pour les visios conférences qui deviennent de plus en plus nombreuses depuis la pandémie. Le matériel de projection est aussi à renouveler.

3° Alarmes

- ◆ Le renouvellement du système d'alarme dans les bâtiments communaux est à l'étude. Les bâtiments du centre bourg de Tourdan ne seront pour l'instant pas équipés.

Le Maire
Yvan ARGOUD